



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
le 13 décembre à vingt heures trente minutes,
le Conseil municipal d'AZAY-SUR-CHER, légalement convoqué le 8 décembre 2021, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Janick ALARY, Maire.

Présents :

Mmes Katia PELTIER, Aline VIOLANTE, Christine SACRISTAIN, Katia BOIS, Patricia HULAK, Carol PASQUET, Mireille de la CROMPE et Mme Lucie MAHUTEAU ;

Ms Janick ALARY, Claude ABLITZER, Paul-Emile BELLALOUM, Marc MIOT, Claude DAMOTTE, Nicolas PALACH, Johnny GAUTRON et Jean-Pierre MARTINEAU.

formant la majorité des membres en exercice.

Absent(es) excusé(es) avec remise de pouvoir :

Mme Catherine LACOUX donne pouvoir à Mme Lucie MAHUTEAU

Mme Marie-Laure THEPENIER donne pouvoir à Mme Mireille de la CROMPE

M. Rodolphe GODIN donne pouvoir à M. Paul-Emile BELLALOUM

M. Eric POUGETOUX donne pouvoir à Mme Katia PELTIER

Absent(es) excusé(es) sans remise de pouvoir :

M. Martial AUGER

Mme Brigitte ROY

Mme Olivia COTTEY

Mme Christine SACRISTAIN est nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 25 octobre 2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du **25 octobre 2021**, tel qu'il est transcrit dans le registre.

2. Information sur la délégation de l'article L2122-22 du CGCT

Le Conseil municipal est informé des décisions municipales intervenues depuis la dernière séance de Conseil municipal.

N° Décision	Titre	Objet
019/2021	<p align="center">Contrat de cession du spectacle- concert déambulatoire de « La Fanfare Saugrenue » Marché de Noël du dimanche 4 décembre 2022</p>	<p align="center">Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle -concert déambulatoire de « La Fanfare Saugrenue » Marché de Noël 2021 du dimanche 18 décembre 2022</p> <p align="center">Date et heure de la représentation : dimanche 4 décembre 2022 à 14h Durée : 2h de jeu cumulé maximum 7 musiciens</p> <p align="center">Coût : 2 132.70€ HT 2 250.00€ TTC (TVA 5.5%)</p>
020/2021	<p align="center">Approbation de l'avenant n°2 lot 1 aménagements extérieurs -HENOT TP- opération CRF</p>	<p align="center">Approbation de l'avenant n°2 lot 1 aménagements extérieurs -HENOT TP- opération CRF</p> <p align="center">Raccordement eaux usées de la salle n°2</p> <p align="center">Montant € HT : 2 895 € HT Montant € TTC : 3 474 € TTC (TVA 20%)</p>
021/2021	<p align="center">Contrat de cession de spectacle – Compagnie des Pois de senteur – « Bonshommes de neige » - Ecole Maternelle – 17 décembre 2021</p>	<p align="center">Contrat de cession de spectacle – Compagnie des Pois de senteur- « Bonshommes de neige » - Spectacle de Noël à l'école maternelle – 17 décembre 2021</p> <p align="center">Coût : 450.00€TTC</p>
022/2021	<p align="center">Contrat de cession prestation « La ballade des Rennes & Igor le farfadet & ses musiciens » - Cie Les Mains Goch' en collaboration avec la Cie Lilamayi Déambulation du marché de Noël du 5 décembre 2021</p>	<p align="center">Contrat de cession prestation « La ballade des Rennes & Igor le farfadet & ses musiciens » - Cie Les Mains Goch' en collaboration avec la Cie Lilamayi</p> <p align="center">Déambulation du marché de Noël du 5 décembre 2021</p> <p align="center">Coût : 3 395.00€ TTC</p> <p align="center">C</p>

3. Démission d'un conseiller municipal : installation d'un nouveau conseiller municipal de la liste « Faisons revivre Azay-sur-Cher »

Monsieur le Maire rappelle que, par courrier en date du 2 novembre 2021 Monsieur Frédéric PIERRON l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de Conseiller municipal à la même date. Monsieur le Maire tient à remercier M. PIERRON pour son engagement.

Conformément à l'article L 2121-4 du code général des collectivités territoriales, cette démission est définitive et Madame la Préfète en a été informée.

En application de l'article L 270 du code électoral, Madame Olivia COTTEY, suivant immédiat M. PIERRON sur la liste « Faisons revivre Azay-sur-Cher » lors des dernières élections municipales, est installée en qualité de conseillère municipale.

Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil municipal.

Le Conseil municipal **PREND ACTE** de cette installation. Le tableau du Conseil municipal est actualisé en conséquence.

4. Désignation d'un nouveau suppléant au sein du groupement d'achat Approlys Centr'achats

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés **APPROUVE** la désignation de M. Jean-Pierre MARTINEAU en tant que représentant suppléant de la commune à l'Assemblée générale au sein du GIP Approlys Centr'achats.

PRECISE que Mme Christine SACRISTAIN est maintenue dans sa représentation au GIP en tant que titulaire.

5. Désignation d'un représentant communal à l'ALEC 37

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés **APPROUVE** la désignation des représentants au sein de l'ALEC 37.

Représentant titulaire : Janick ALARY

Représentant suppléant : Jean-Pierre MARTINEAU

6. Délibération fixant l'organisation du temps de travail (formalisation des règles applicables)

Le Conseil municipal est informé que la Préfecture effectue un bilan de l'ensemble des situations des cycles et temps de travail des collectivités afin de s'assurer du respect du cadre légal dans ce domaine. Aussi, il est proposé par la présente de formaliser l'ensemble des règles applicables à Azay-sur-Cher, lesquelles seront reprises dans un règlement intérieur qui fera l'objet d'une approbation ultérieure.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

DECIDE

Article 1 : de fixer l'organisation du temps de travail dans la collectivité selon les modalités évoquées ci-dessus.

7. Approbation de la convention de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

APPROUVE la convention de coordination de la police municipale et de la gendarmerie à intervenir entre la commune d'Azay-sur-Cher et l'Etat ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

FINANCES - MARCHES PUBLICS

8. Demande de subvention DETR-DSIL 2022 - rénovation du sol du gymnase et équipement interne

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **PREND connaissance** et **ADOpte** le plan de financement prévisionnel des travaux complémentaires du complexe Revaux Foucher pour la rénovation du sol du gymnase, la création d'aménagements extérieurs et l'achat d'équipements internes.

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat une subvention DETR et/ou DSIL 2022 portant sur ce complément d'investissement de l'opération du complexe Revaux Foucher.

9. Demande de subvention F2D 2022 - rénovation du sol du gymnase et équipement interne

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **PREND connaissance** et **ADOpte** le plan de financement prévisionnel des travaux complémentaires du complexe Revaux Foucher pour la rénovation du sol du gymnase, la création d'aménagements extérieurs et l'achat d'équipements internes.

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à solliciter auprès du Conseil départemental d'Indre-et-Loire une subvention FD2 2022 portant sur ce complément d'investissement de l'opération du complexe Revaux Foucher.

10. Attribution des subventions bonus aux associations – exercice 2021

Vu les propositions de subventions bonus pour l'exercice 2021 présentées ci-dessous,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **FIXE et ADOPTE** les montants des subventions bonus 2021 versées aux associations tels que figurant ci-dessous :

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS BONUS AUX ASSOCIATIONS 2021

SPORT

Nom de l'Association	Pour mémoire rappel attributions 2020		Attributions 2021		
	Bonus > 50 licenciés	Bonus Vie Locale	Bonus > 50 licenciés	Bonus Vie Locale	Manifestations
ACTC	50 €	150 €	50 €	100 €	VL + MN
ART & BE-ONE					VL
A.T.T.A.C		150 €			VL
A.V.H.B	100 €		100 €		VL
A.Z.A.R.C				100 €	VL+MN
AZAY BMX CLUB	100 €		100 €	100 €	VL+14/07
AZAY DANSES	50 €	100 €	50 €		VL
AZAYROISE	100 €	150 €	50 €	100 €	VL + MN
CANI'TOONS 37 (versé 2021)		100 €		100 €	VL+MN
CAPOEIRA ILHA GUERREIRA		100 €			Fermée
CD ELEC FOOT					
CRAC TOURAINE		100 €			VL
FC VAL					VL
F.V.A					
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE AZAY/VÉRTEZ	100 €		100 €		VL
KARATÉ DO SHOTOKAN	50 €		50 €		VL
SOUFFLE & HARMONIE					VL
V.A.C		100 €			VL
V.E.T.T.A.C					VL
VTT'OONS					
PLUME DE YOGA					VL
Sous-total	550 €	950 €	500 €	500 €	

CULTURE

Nom de l'Association	Pour mémoire rappel attributions 2020		Attributions 2021		
	Bonus > 50 licenciés	Bonus Vie Locale	Bonus > 50 licenciés	Bonus Vie Locale	Manifestations
L'ARCHET D'ARGILE					
ART MUSICAL					Fermée
COMITE DE JUMELAGE					
COMPAGNIE TARTIFUME					VL
G OMETRIK (nouvelle asso)					
LE PATRIMOINE AZÉEN					VL
ST JEAN DU GRAIS - CARREFOUR DES CULTURES					
LE THÉÂTRE D'AZAY					VL
THÉÂTRE DU PASSAGE					VL
LA TOULINE					VL
Sous-total	0 €	0 €	0 €	0 €	

LOISIRS

Nom de l'Association	Pour mémoire rappel attributions 2020		Attributions 2021		
	Bonus > 50 licenciés	Bonus Vie Locale	Bonus > 50 licenciés	Bonus Vie Locale	Manifestations
ABC CRÉAZAY					VL
AMICALE PHILATÉLIQUE					VL
AZAY MOTO CLUB					VL
AZAY RANDO LOISIRS		100 €			VL
JARDIN POTAZAY					VL
STAMPIN' ADDICT					VL
TEMPS LIBRE					
Sous-total	0 €	100 €	0 €	0 €	

AUTRES ASSOCIATIONS

Nom de l'Association	Pour mémoire rappel attributions 2020		Attributions 2021		
	Bonus > 50 licenciés	Bonus Vie Locale	Bonus > 50 licenciés	Bonus Vie Locale	Manifestations
Associat° des Propriétaires Chasseurs et non Chasseurs d'Azay/Cher					
AZ'AIDES					
C2A		100 €		100 €	VL+MN

Faisons Revivre Azay-sur-Cher (FRAsC)				100 €	VL+ manif bourse échange
LANCER CLUB					
LE MAY LIE MAY L'EAU					
UNC					
COMITE D'INITIATIVES					
CMJ					
Amicale des Sapeur Pompiers					
Sous-total	0 €	100 €	0 €	200 €	

ECOLES /PÉRISCOLAIRE

Nom de l'Association	Pour mémoire rappel attributions 2020		Attributions 2021		
	Bonus > 50 licenciés	Bonus Vie Locale	Bonus > 50 licenciés	Bonus Vie Locale	Manifestations
APE		150 €		100 €	VL+MN
Ecole maternelle OCCE					
Ecole élémentaire USEP					
DDEN					
La Vie pour Grandir					
Entraide Scolaire Amicale					
Sous-total	0 €	150 €	0 €	100 €	

RECAPITULATIF

	Pour mémoire rappel des attributions 2020		Attribution des subventions bonus 2021	
	Bonus > 50 licenciés	Bonus Vie Locale	Bonus > 50 licenciés	Bonus Vie Locale
Total	550 €	1 300 €	500 €	800 €

Bonus participation vie locale

VL = Fête de la vie locale / T = Téléthon / MN = Marché de Noël / G = Graines d'Essentiel / TV = Troc Verts
14.07 = 14 juillet

Bonus sport (sauf FCVAL)

50 € (+ de 50 adhérents) ; 100 € (+ de 100 adhérents)

11. Adoption de la décision modificative budgétaire N°2 du budget principal – exercice 2021

Après en avoir délibéré,
Vu le budget primitif 2021,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 de l'exercice 2021 telle que résumée ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement : 0 €	Recettes de fonctionnement : 0 €
Dépenses d'investissement : 0 €	Recettes d'investissement : 0 €

12. Demande d'une subvention de 500 € à la CCTEV pour le spectacle de déambulation du marché de Noël (Cies les mains Goch' et Lilamayi)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

AUTORISE le Maire ou son représentant à déposer une demande de subvention de 500 € auprès de la CCTEV pour le spectacle déambulatoire « La ballade des Rennes & Igor le farfadet & ses musiciens » proposé par l'association des Cies les mains Goch' et Lilamayi.

VIE CULTURELLE

13. Bilan de la soirée Esti'VAL du 21 août 2021 et demande de remboursement des communes de Véretz et Larçay

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

APPROUVE le bilan financier de l'évènement mutualisé de la soirée Esti'VAL du 21 août 2021, s'élevant à 7 975, 31 €, soit un montant dû par chacune des communes du Sud Cher de 2 658,44 € (Azay-sur-Cher, Véretz et Larçay) ;

AUTORISE Monsieur le Maire et ses services à émettre les mandats en conséquence afin de solliciter la participation financière de Véretz et Larçay, considérant que l'avance de fonds a été portée pour l'année 2021 par la commune d'Azay-sur-Cher.

14. Approbation de l'accord exprès de collaboration entre la CCTEV et la commune - PACT 2022

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

➤ **ADOPTE** l'accord exprès de collaboration avec la Communauté Touraine-Est Vallées pour l'année 2022 ;

➤ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'accord exprès de collaboration susvisé et tous les documents afférents.

INFORMATIONS GENERALES

15. Informations générales

Il est rappelé aux membres du Conseil municipal qu'en raison des travaux du Complexe Revaux Foucher, il n'est pas possible d'organiser de cérémonies des vœux. Une vidéo sera réalisée à l'attention des habitants.

Fin de la séance à 21h00.

Azay-sur-Cher, le 17 décembre 2021


le Maire

Janick ALARY